

EDITO

Paludéennes, Paludéens,

Sur le site de l'ancien *SPAR* une nouvelle enseigne **Coccimarket** va bientôt s'installer. Ce local commercial, situé Route de Marans, a été acquis par notre commune et va être géré par Mr et Mme Brand. L'espace qui leur est loué représente une superficie de 450m², soit la moitié du bâtiment. Il se compose en deux parties, une pour l'alimentation en libre-service et l'autre pour la réserve et le vestiaire. Les travaux d'aménagement (création d'une cloison coupe-feu, du vestiaire et d'un sas de livraison) ont été réalisés par les employés municipaux Pascal, Didier et François. Merci à eux.

L'ouverture prévue mi-juin a été reportée au 1er juillet 2021 en raison des délais de livraison de matériel (groupe frigorifique).

A bientôt,

Patrick Germain - *Adjoint au maire*

Territoire Santé Solidaire

Dans le cadre du Contrat local de santé du Niortais, les habitants de (Niort, Aiffres, Eclairé et) Saint-Hilaire-la-Palud ont accès à une complémentaire santé à tarif réduit.

Une étude menée en 2018 a montré que 21.7 % des bénéficiaires de la CPAM79 avaient renoncé à des soins, parfois pour des raisons d'éloignement géographique, mais aussi pour des raisons financières. Pour permettre au plus grand nombre d'accéder au système de santé, la Communauté d'agglomération a lancé un appel à partenariat auprès des mutuelles du territoire, qui a abouti à une offre de complémentaire santé à tarif négocié avec Apivia Groupe Macif.

Ouverte à tous, à la seule condition de résider à (Niort, Aiffres, Eclairé ou) Saint-Hilaire-la-Palud, elle donne le choix entre 4 niveaux de couverture (au lieu de 3 habituellement) et permet de bénéficier d'une réduction tarifaire de 3% par rapport au prix du marché. Elle ouvre également son réseau de praticiens à ses adhérents, ce qui permet de réduire encore le reste à charge, en bénéficiant de tarifs privilégiés de 15 à 35 % moins chers selon les prestations.

Par ailleurs, les collectivités impliquées ont été très vigilantes à une offre présentée de manière claire et pédagogique, axée sur la présentation des restes à charges (et non en pourcentages de remboursement par la Sécurité Sociale, comme cela est habituellement pratiqué) et sur la stabilité de cette réduction.

80 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2020 et s'en sont déclarées satisfaites ; 29 % d'entre elles n'avaient pas de complémentaire santé avant d'accéder à cette offre.

Ces contrats sont conclus directement entre les habitants et Apivia Groupe Macif.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'agence Apivia de Niort : 8-10 rue de l'Hôtel de Ville Tél : 05 49 77 27 48.

Des conseillers peuvent se déplacer à domicile pour une étude approfondie de vos besoins.

Escale Habitat Jeunes

L'association *Escale Habitat Jeunes* propose des logements situés sur la ville de Niort, pour les jeunes en mobilité, en activité, en formation ou étudiants, âgés de 18 à 30 ans. Il s'agit de logements meublés, à proximité des arrêts de bus et des commerces, bénéficiant d'une connexion Internet et d'un parking gratuit. La redevance (loyer) est toutes charges comprises, l'entrée et la sortie sont très rapides et les APL sont possibles dès le 1^{er} mois.

Plus d'informations au 05 49 79 17 44 ou sur www.lescale-niort.com

Opération recyclage papiers

La benne pour la collecte de papiers secs au profit des enfants de l'école municipale sera installée **du 18 au 21 juin 2021** sur la place devant la cantine. Plus de détails dans le *Point Info* de mars 2021 (disponible en PDF sur le site de la commune).

Festival La 5^e Saison

Dans le cadre du festival *La 5^e saison*, nous vous avons invités à venir profiter d'un spectacle offert par la municipalité et l'agglomération de Niort le samedi 22 mai. Malheureusement, **la crise sanitaire nous oblige à repousser le spectacle au samedi 26 juin**, Place de la Mairie. **Les places devront être réservées par internet** en passant par le site de la mairie, un lien vous sera proposé pour effectuer vos démarches. Pour ceux ne pouvant pas utiliser Internet, **quelques places seront disponibles à l'entrée du spectacle**.

Pour une bonne organisation de la soirée, il vous sera demandé d'arriver 30 min avant le début du spectacle, soit 19H30 pour un **début des festivités à 20h00**. Du gel hydro-alcoolique sera distribué et les spectateurs seront dirigés vers des places assises. Le port du masque sera obligatoire tout au long du spectacle et il sera interdit de boire ou de manger pendant la durée de celui-ci. Si la préfecture l'autorise, une buvette sera ouverte sous certaines conditions.

Le festival *La 5^e saison* se déroule du 30 mai au 3 juillet. Plusieurs communes participent à ce beau projet culturel en faisant venir, elles aussi, des troupes d'artistes motivés pour nous faire passer de très bons moments en famille ou entre amis. Après avoir été privé de tous ces petits plaisirs, n'hésitez pas à vous balader de villages en villages pour en profiter un maximum.

Résidence d'écrivains

Le samedi 5 juin à 10h00, Place de la Mairie, nous recevons en lien avec la bibliothèque et le festival *La 5^e Saison*, Anne et Laurent Champ-Massart pour une résidence d'auteur. **Un atelier d'écriture sera proposé lors de cette rencontre**. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à vous inscrire au 06 21 50 68 08.

Amoureux de lecture et d'écriture venez nous rejoindre et n'ayez pas peur de laisser parler votre imagination !

Portes Ouvertes du Conservatoire Auguste Tolbecque

Le 12 juin prochain sur le site Du Guesclin à Niort et le 19 juin au parc de Vouillé auront lieu les **portes ouvertes du conservatoire de musique et de danse de la CAN**. Par des rencontres avec les enseignants de musique et de danse, des démonstrations, des concerts d'élèves et de professeurs, des spectacles chorégraphiques, en présence ou diffusés sur écran, **le public pourra mieux connaître ce qui est enseigné et partagé sur l'ensemble du territoire**.

Cimetière

Les habitants et les élus de notre commune ont à cœur que ce lieu soit respecté de tous, il en va ainsi de notre responsabilité collective. Deux conseillères municipales, Mmes Chollet et Donner, ont pour mission de coordonner les disponibilités des agents communaux, les contraintes saisonnières et les attentes des habitants. **Une visite mensuelle sera effectuée afin d'éviter tout « envahissement » végétal**. Malgré tout, si vous constatez quoique ce soit qui aurait pu échapper à notre vigilance, n'hésitez pas à venir à la Mairie ou à contacter par téléphone :

Isabelle Donner 05 16 81 63 04 / Martine Chollet 05 49 35 39 79

Expression du groupe minoritaire

Nous nous réjouissons comme tous et toutes de l'allègement des mesures de confinement et de la reprise économique progressive de notre marais. La vie va reprendre doucement dans notre village et nos associations vont pouvoir nous aider à réactiver des moments qui nous ferons oublier la tristesse de certains événements comme le 8 mai dernier peu représentatif de notre devoir de mémoire. Nous remercions l'ensemble de l'équipe municipale actuelle pour avoir entériné le projet de la place de l'église qui parachève la phase 3 du projet global de « l'aménagement de l'entrée de bourg route de Niort » que nous devons à l'équipe municipale précédente. Notre village va ainsi refléter l'image d'une ruralité en phase avec son temps et insuffler l'espoir d'une dynamique pour les années à venir.

Bon « dé-confinement » à tous mais surtout restez prudents !

Conseil Municipal

Le dernier conseil municipal a eu lieu le jeudi 06 mai 2021, voici quelques points qui ont été abordés :

- Dans le cadre de l'appel d'offre pour la restauration collective, le cahier des charges établi par les élus et les représentants des parents d'élèves a été validé. La durée du marché est de 4 ans pour une prestation qui démarrera au 01/09/2021.
- Pour répondre aux normes sur la défense incendie de La Palud, une nouvelle réserve incendie va être installée. Elle permettra de couvrir le hameau mais aussi les bâtiments de la minoterie et les bâtiments agricoles.
- La *Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu* est autorisée à créer une cale de mise à l'eau, une aire partagée et à poser des panneaux signalétiques sur une parcelle communale le long de la Grande Rigole. Le droit de pêche associé a été gracieusement cédé.

Retrouvez l'ensemble du compte-rendu, y compris l'essentiel des échanges, sur le site de la commune :

www.saint-hilaire-la-palud.fr/mairie/equipe-municipale/conseils-municipaux.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les jeudi 10 juin et 24 juin 2021 à 20h15. Les modalités d'accès ou non du public seront communiquées ultérieurement. Merci de votre compréhension.